



Prix de la formation de la SICC

La meilleure thèse en matière de technique du bâtiment en 2017 sera primée par la SICC et représentera la Suisse à la REHVA Student Competition 2018 à Bruxelles.

But du prix :

La SICC récompense la meilleure thèse en matière de technique du bâtiment soutenue en 2017 au niveau Bachelor ou Master d'une haute école suisse ou d'une haute école universitaire. La thèse sera récompensée dans le cadre du Congrès de la technique du bâtiment le 5 octobre 2017. Le/la gagnant(e) (ayant une focalisation CVC) pourra représenter la Suisse dans le cadre du Congrès européen de la REHVA lors de la Student Competition 2018 à Bruxelles, pour une valeur de CHF 2000.-. Pour son travail, le gagnant percevra en outre une somme en espèces de CHF 1000.-. Cette somme sera de CHF 500.- pour le deuxième et de CHF 250.- pour le troisième.

Critères d'admission :

La thèse doit être soutenue dans une haute école suisse ou une haute école universitaire dans le cadre d'un cursus de niveau Bachelor ou Master en relation avec la technique du bâtiment et sanctionnée par un diplôme en 2017.

La thèse doit être conforme au but de l'association SICC : «La SICC veut promouvoir la technique du bâtiment ainsi que les domaines apparentés». (La technique du bâtiment se rapporte au bâtiment complet et à son approvisionnement.)

Dépôt :

Les participants au concours doivent déposer deux éléments :

- une vidéo de présentation de leur travail (3-5 minutes)
- un poster au format A1 pour la présentation au Congrès de la technique du bâtiment (peut être remis sous forme de PDF et la SICC se chargera de l'impression)

Le délai de remise est fixé au 31 juillet 2017.

Le dossier doit être remis au secrétariat de la SICC :

SICC
Société suisse des ingénieurs en technique du bâtiment
Solothurnstrasse 13
CH-3322 Urtenen-Schönbühl
Téléphone +41 (0)31 852 13 00
Fax +41 (0)31 852 13 01
E-mail info@swki.ch

Déroulement du concours

Les vidéos de présentation seront mises en ligne sur le site Internet de la SICC en août 2017. Tous les membres de la branche (SICC, SIA, electrosuisse) pourront voter grâce à une application de vote. Pour que les membres de la branche puissent également examiner les posters, le vote sera possible jusque dans la matinée (pause café) du Congrès de la technique du bâtiment.

Le jury procédera également à une évaluation.

La pondération sera d'un tiers pour l'évaluation par les membres de la branche et de deux tiers pour celle du jury. Le/la participant(e) ayant obtenu le plus de points l'emportera.

Critères d'attribution du prix

Le jury appliquera les quatre critères d'attribution principaux suivants :

- Innovation
- Validité scientifique et pertinence
- Référence pratique à la technique du bâtiment
- Présentation du travail sous forme de vidéo et de poster

Jury

Le jury est élu par le comité directeur de la SICC et est constitué de spécialistes chevronnés de la branche.

Calendrier

- 31 juillet 2017** Remise des travaux au secrétariat de la SICC
- Août 2017** Publication en ligne des vidéos sur le site Internet www.swki.ch et possibilité pour les membres de la branche de voter pour l'une des contributions
- Septembre 2017** Un jury spécialisé évalue les travaux
- 5 octobre 2017** Le gagnant est primé lors du Congrès de la technique du bâtiment

Contact et interlocuteur en cas de question

SICC
Société suisse des ingénieurs en technique du bâtiment
Solothurnstrasse 13
CH-3322 Urtenen-Schönbühl
Téléphone +41 (0)31 852 13 00
Fax +41 (0)31 852 13 01
E-mail info@swki.ch

Urtenen-Schönbühl, en mai 2017

Christian Walther, Délégué à la formation / au perfectionnement de la SICC